

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 24/05/2022	Dossier complet le : 09/11/2022	N° d'enregistrement : F01122P0216

1. Intitulé du projet

Projet de rénovation et restructuration du centre culturel et sportif Georges Pompidou à Vincennes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Ville de Vincennes

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Charlotte LIBERT-ALBANEL

RCS / SIRET

2	1	9	4	0	0	8	0	1	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
N°44 Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	Un permis de construire sera déposé sur le centre culturel et sportif Georges Pompidou, portant sur la rénovation complète du bâtiment, comprenant la démolition partielle, la reconstruction et la restructuration du bâtiment de 6 630m ² .
sous-catégorie : équipement sportif et culturel	En l'espèce, le projet entrant dans la catégorie "autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés", il est soumis à examen au cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construit en 1976 dans le cadre d'un aménagement urbain global, le centre culturel et sportif Georges Pompidou est un équipement majeur de la ville de Vincennes. Situé en centre-ville, à l'angle de la rue de Fontenay et de l'avenue du Château prolongée, il intègre de nombreuses salles permettant d'offrir des activités variées à la population vincennoise.

Le bâtiment, d'une surface totale de 6630 m² est un ERP de 2ème catégorie de type L et X.

Une rénovation complète de cet équipement est envisagée, avec d'une part la rénovation de l'espace sportif et d'autre part la démolition, la restructuration et l'extension de la partie culturelle.

4.2 Objectifs du projet

L'opération doit projeter l'activité du centre culturel et sportif Georges Pompidou sur au moins les 3 décennies à venir. Elle doit non seulement répondre aux enjeux de diffusion, de création, d'accueil de spectacles, mais aussi donner les conditions d'une bonne mise en œuvre du projet au quotidien pour accueillir les personnels, les artistes et les publics. Ainsi, le lieu doit devenir un lieu de vie, tant interne pour les équipes artistiques, sportives, administratives et techniques que dans la relation avec les publics.

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- Obtenir un centre culturel et sportif rénové et adapté à l'utilisation future
- Offrir à la ville un nouvel édifice d'image significative
- Rénover un bâtiment avec une performance équivalente à une labélisation type Passivhaus
- Réaliser l'opération dans l'enveloppe budgétaire
- Maîtriser les coûts de maintenance et de fonctionnement

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Rénovation lourde de la partie sportive, comprenant en particulier une dépose de la charpente du gymnase et une refonte de l'étanchéité
- Démolition de la partie culturelle, restructuration de la salle de spectacle et des locaux associés
- Extension par la création de bureaux et salles de réunion
- Création d'un tiers-lieu

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le bâtiment doit notamment répondre aux éléments suivants :

- Accessibilité complète et mise aux normes de sécurité incendie
- Séparation des flux sportifs et culturels, notamment par des accès différenciés
- Maintien des activités sportives en place et de l'accueil du public
- Création d'un hall d'accès généreux (tiers lieu) intégrant une cafétéria/restaurant
- Rétablissement d'une salle de spectacle modernisée permettant la tenue d'événements variables avec un système de gradins télescopiques
- Création de bureaux administratifs (service culturel)
- Création d'espaces type salles de réunion (potentiellement locatif)
- Concordance du projet environnemental de la toiture avec le jardin situé à l'arrière du site

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire au titre du Code de l'urbanisme ainsi que d'une autorisation de travaux ERP au titre du Code de la Construction et de l'Habitation

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'emprise du bâtiment existant reste inchangée. Environ 85m de linéaire sur la rue de Fontenay et 60m de largeur. L'emprise au sol du bâtiment existant est d'environ 4000m ²	unité de longueur en mètre et unité de surface en mètre carré.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Centre Pompidou
142 rue de Fontenay
94300 VINCENNES

Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 26' 15" 511 Lat. 48 ° 50' 53" 471

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Construction réalisée en 1976

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe au sein de deux périmètres de 500m de protection des monuments historiques . - Château de Vincennes, Immeuble classé au titre des monuments historiques - Hôtel de Ville, Immeuble inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La requalification du bâtiment sera réalisée à l'intérieur du périmètre d'emprise existant. Seule la hauteur du bâtiment pourrait être plus élevée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La requalification du bâtiment sera réalisée à l'intérieur du périmètre bâti existant. Aucune extension n'est prévue.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La requalification du bâtiment sera réalisée à l'intérieur du périmètre bâti existant. Aucune extension n'est prévue.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment est indiqué dans le plan de délimitation de l'AVAP comme espace sans intérêt patrimonial propre. Il se trouve en dehors du périmètre de Site de Patrimoine Remarquable (SPR). Cependant le site se trouve dans le double périmètre de protection des monuments historiques de 500m, de l'hôtel de ville et du château de Vincennes. A ce titre, l'architecte des bâtiments de France sera consulté au cours de l'Instruction du permis de construire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour réduire l'empreinte carbone du bâtiment, une étude de faisabilité pour la géothermie doit être réalisée.

A ce jour, il est envisagé une PAC eau/eau géothermique associée à un champ de sondes géothermiques à 200 m de profondeur, placées sous le partie du bâtiment qui sera reconstruit, ce qui pourrait permettre à terme la production d'environ 200 kW chaud et 180 kW froid.

En outre, le traitement des toitures végétalisées situées au dessus du Gymnase doit permettre d'accueillir une charge de 60cm de pleine terre, et de 60cm de terre afin d'offrir des plantations en quasi pleine particulièrement généreuse.

Ainsi, les solutions bioclimatiques, passives, puis techniques, sont développées. L'enveloppe permettra de protéger les occupants des surchauffes d'été, et l'inertie du béton associée aux brasseurs d'air permettront de créer une ambiance de confort idéale. Les matériaux mis en place à albédo contrôlé, ainsi que la végétalisation de la toiture du gymnase, permettront de réguler l'effet d'îlot de chaleur, pour garantir le confort à l'échelle de la parcelle.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de restructuration du centre culturel et sportif Georges Pompidou n'a pas d'effet sur l'environnement car le projet est situé dans un secteur déjà très urbanisé et ne modifie pas l'emprise au sol du bâtiment existant. L'empreinte carbone est réduite du fait de la conception d'un bâtiment résilient et d'une stratégie énergétique limitant l'impact environnemental.

A ce titre, le projet devrait être dispensé d'une étude environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

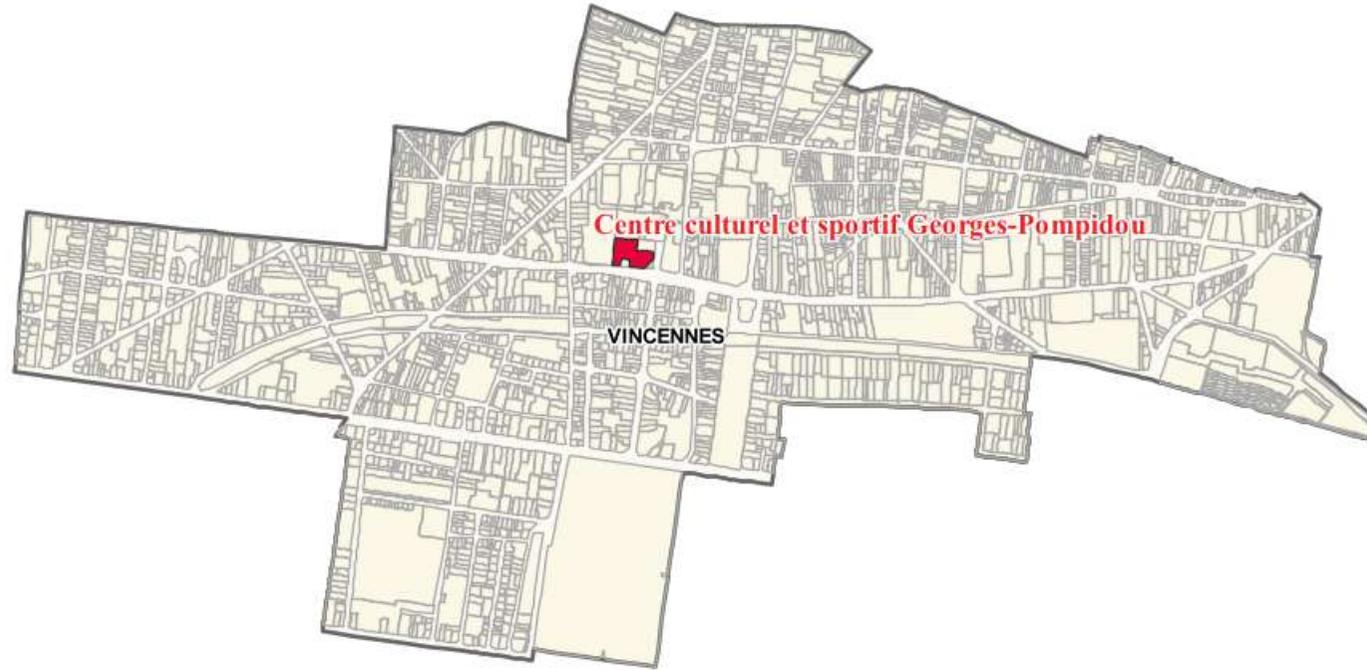
Fait à VINCENNES

le, 24/05/22

Signature



Cliv Albaed



1 : 16000

Services publics municipaux

 Centre culturel et sportif Georges-Pompidou

Photo de côté du bâtiment existant, depuis l'angle rue de Fontenay/avenue du château (2)



Photo de l'arrière du bâtiment existant, depuis l'avenue du château prolongée (3)



PHOTOGRAPHIES AERIENNES

Photo aérienne de la zone environnante (27/04/2022)



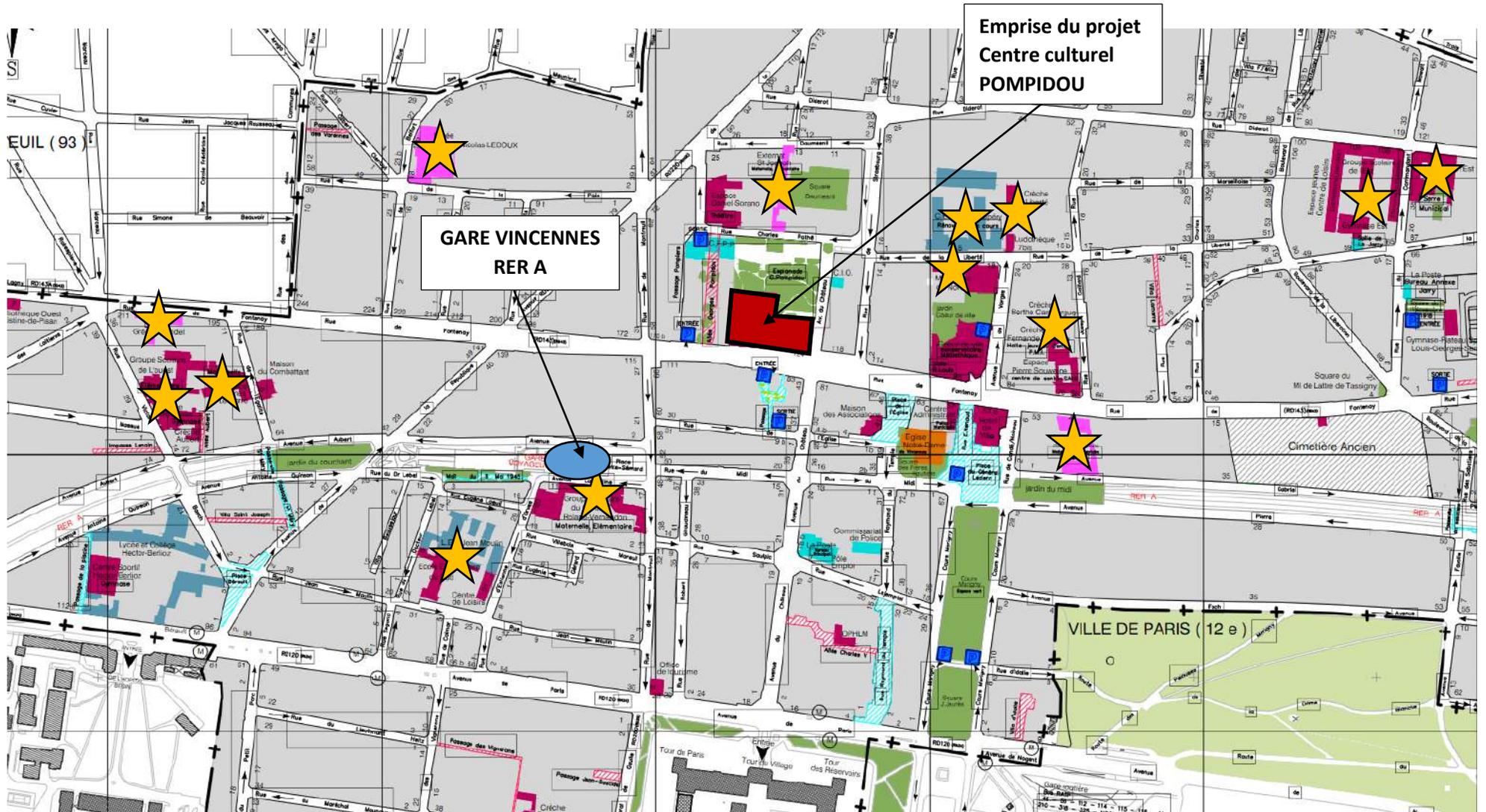
Photo aérienne du site (27/04/2022)



Photo aérienne du site (27/04/2022)



PROJET EQUIPEMENT POMPIDOU_ Emplacement des groupes scolaires _

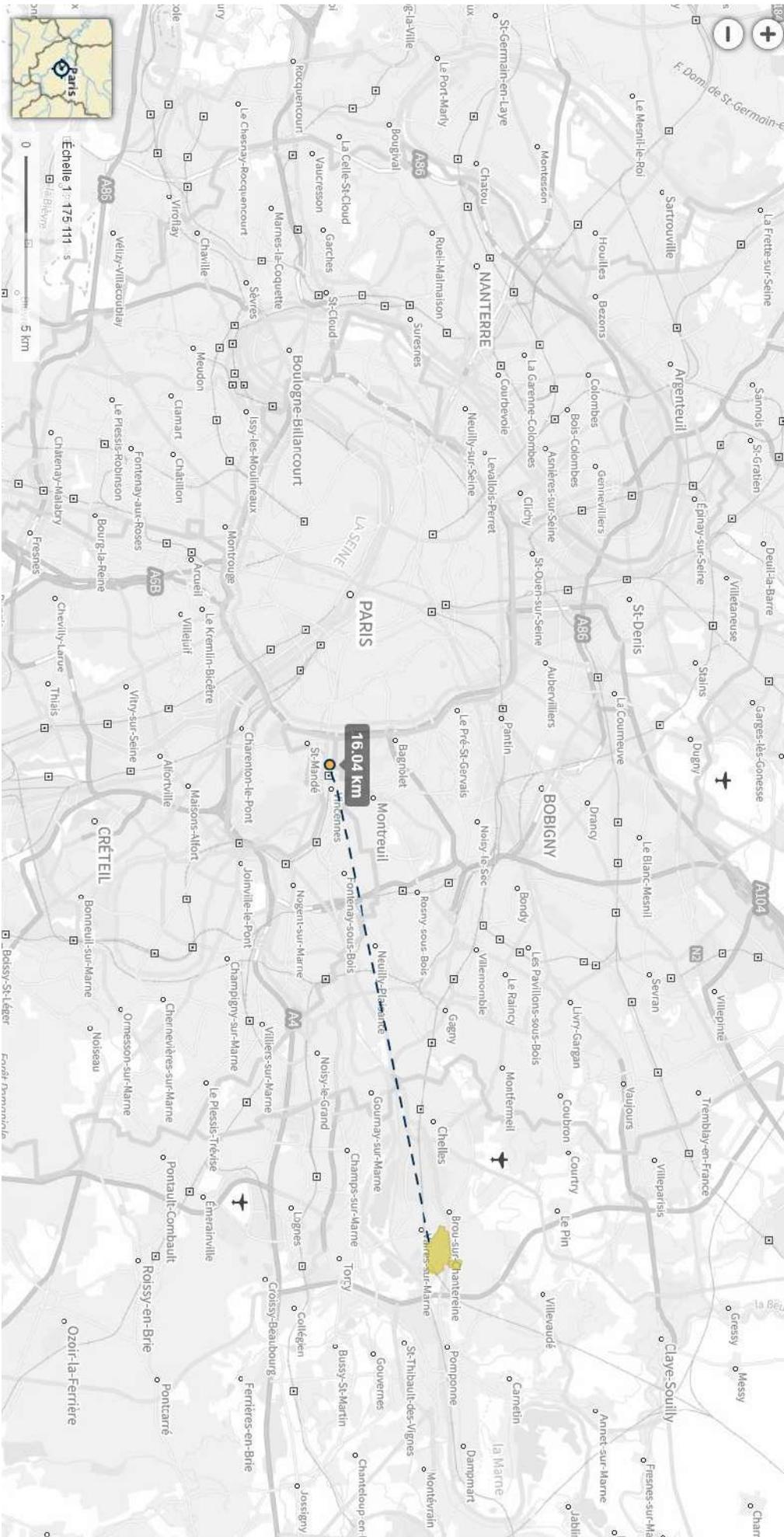


Emprise du projet
Centre culturel
POMPIDOU

GARE VINCENNES
RER A

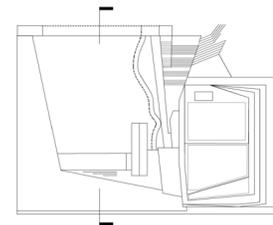
LEGENDE :

★ : Groupes scolaires et crèches

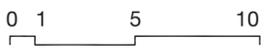




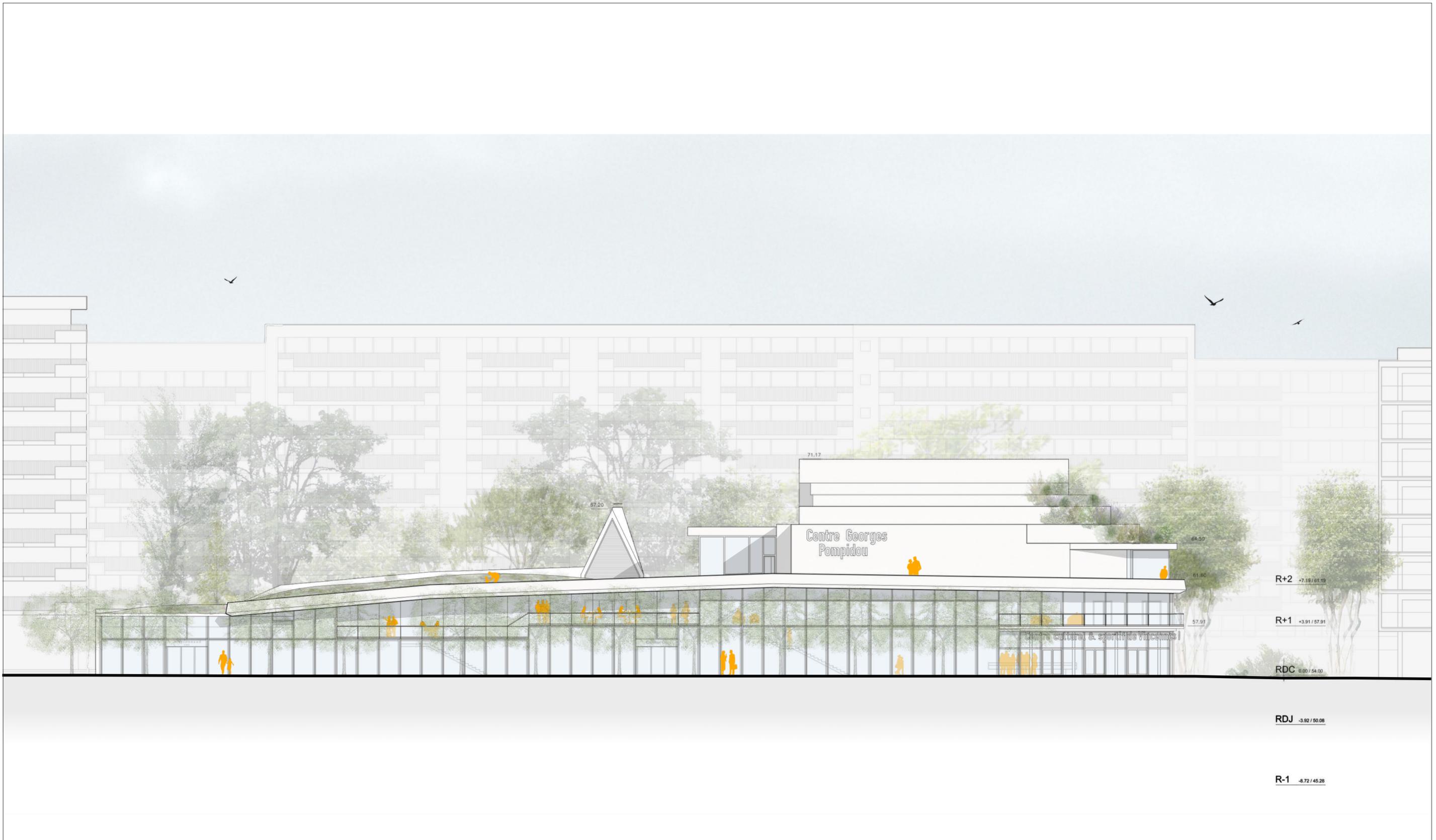
Façade Ouest - Coupe 4



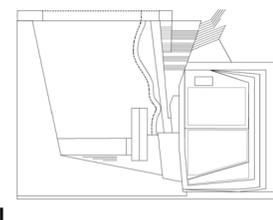
Échelle : 1/200^{ème}



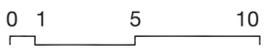
Rénovation et restructuration du Centre Culturel Sportif Georges Pompidou à Vincennes



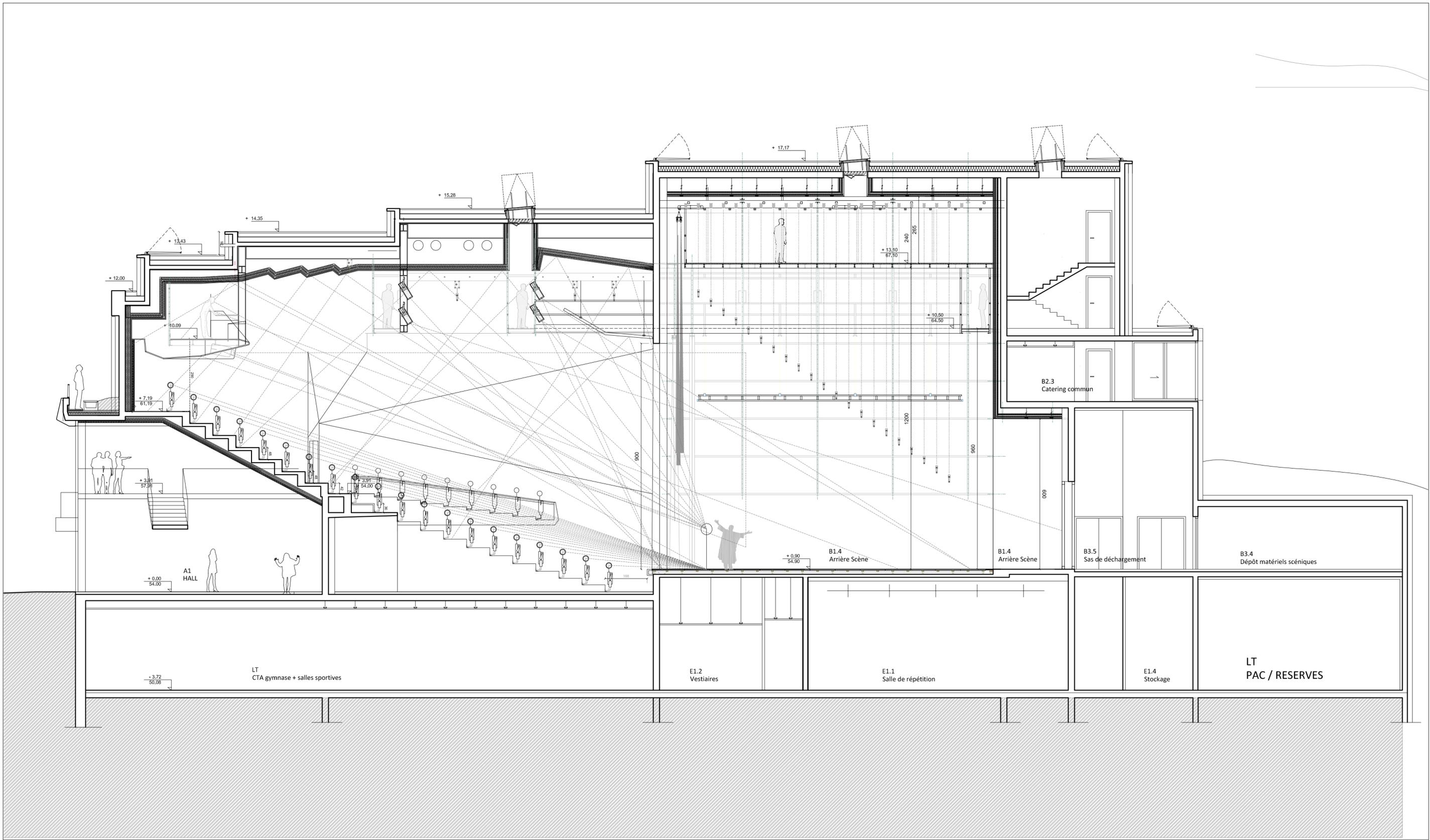
Façade Sud - Rue de Fontenay



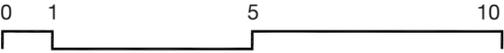
Échelle : 1/200^{ème}



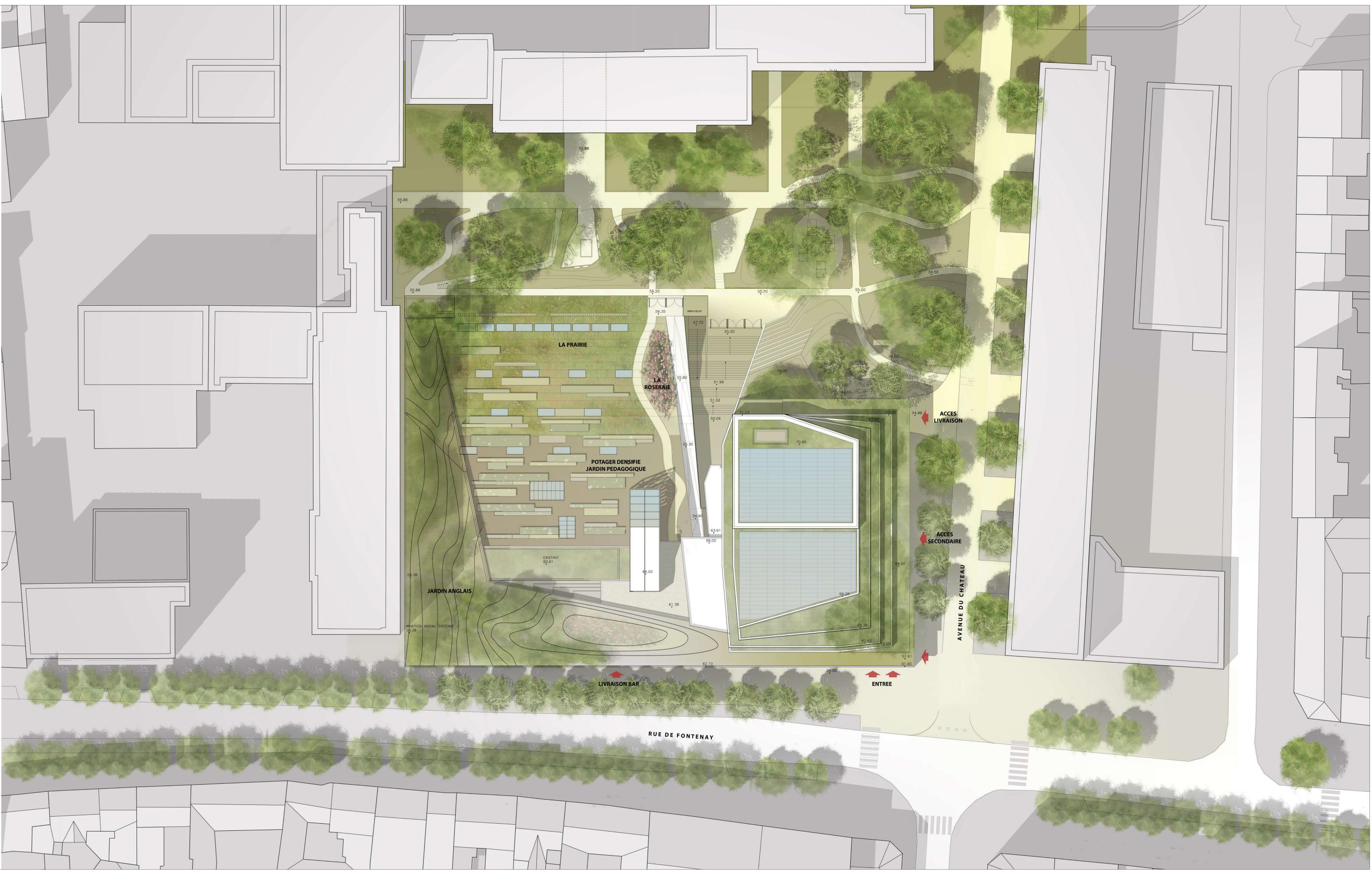
Rénovation et restructuration du Centre Culturel Sportif Georges Pompidou à Vincennes

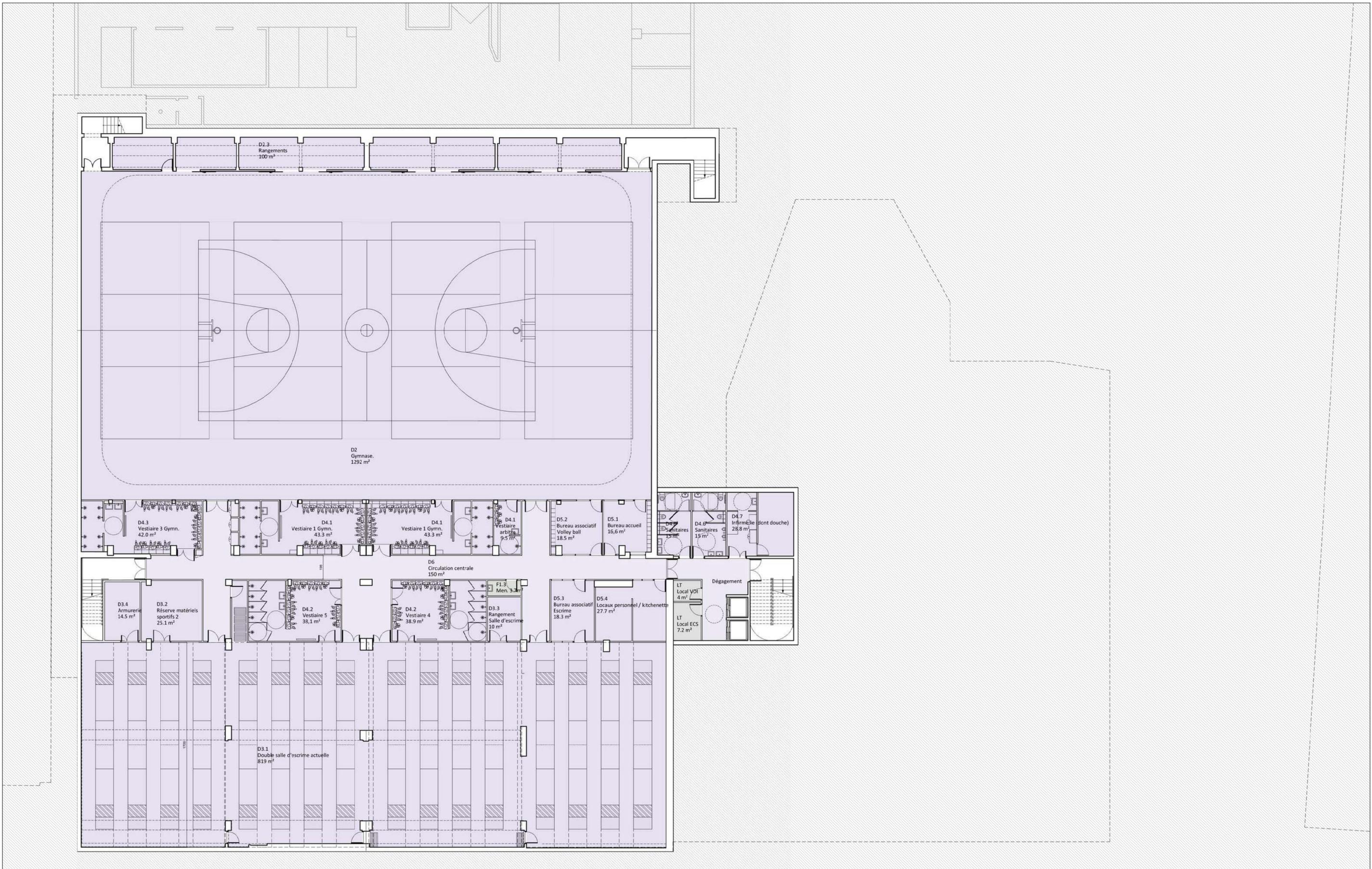


Coupe Salle de Spectacle

Échelle : 1/100^{ème} 







■ Fonctions d'accueil du public et Tiers - Lieu
■ Fonction diffusion salle de spectacle
■ Fonctions administratives

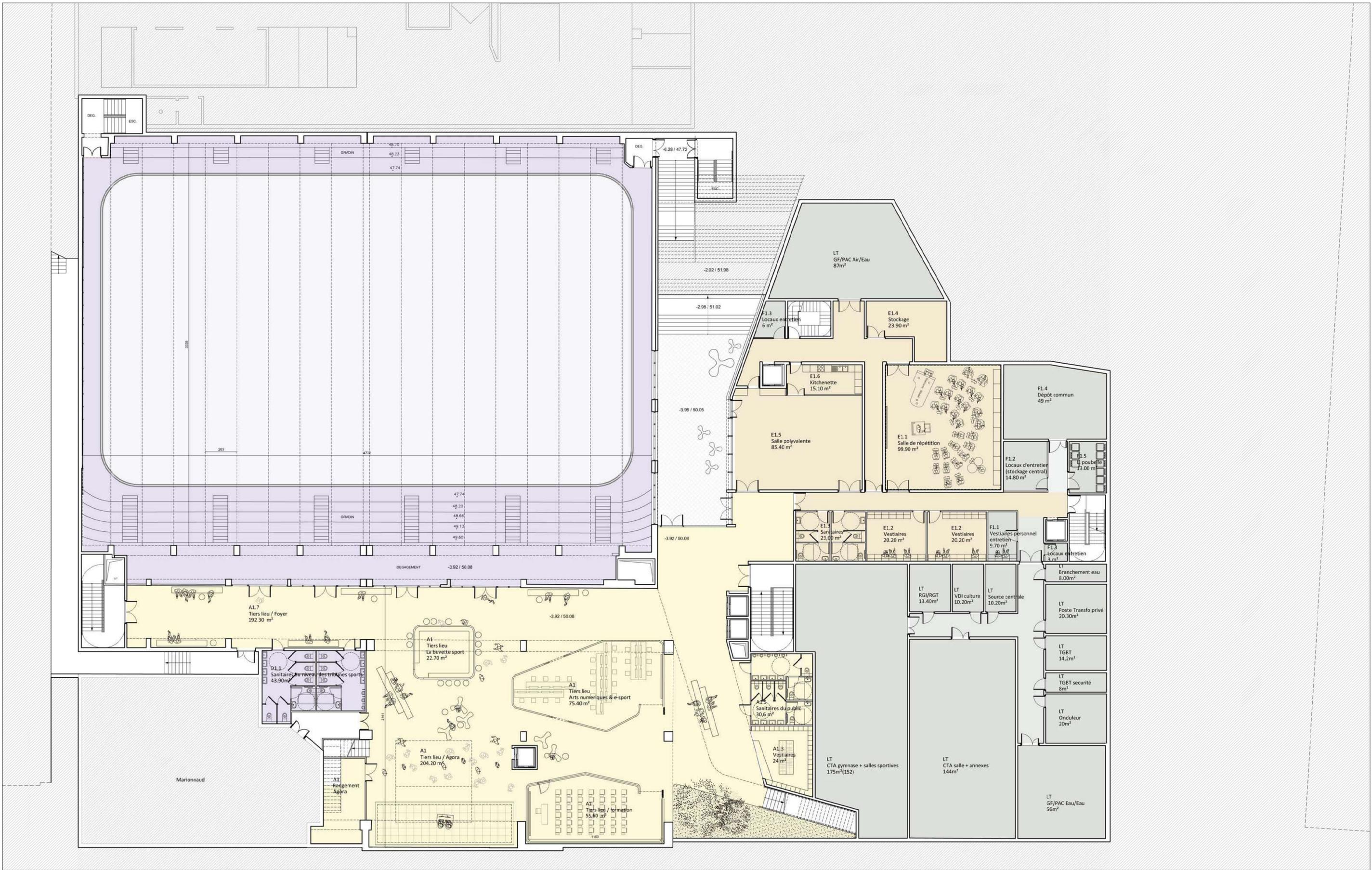
■ Fonctions sportives
■ Salles Polyvalentes
■ Fonctions Logistiques communes - Locaux Techniques



Plan R-1 (45.28 ngf) - Échelle : 1/200^{ème}

0 1 5 10

Rénovation et restructuration du Centre Culturel Sportif Georges Pompidou à Vincennes



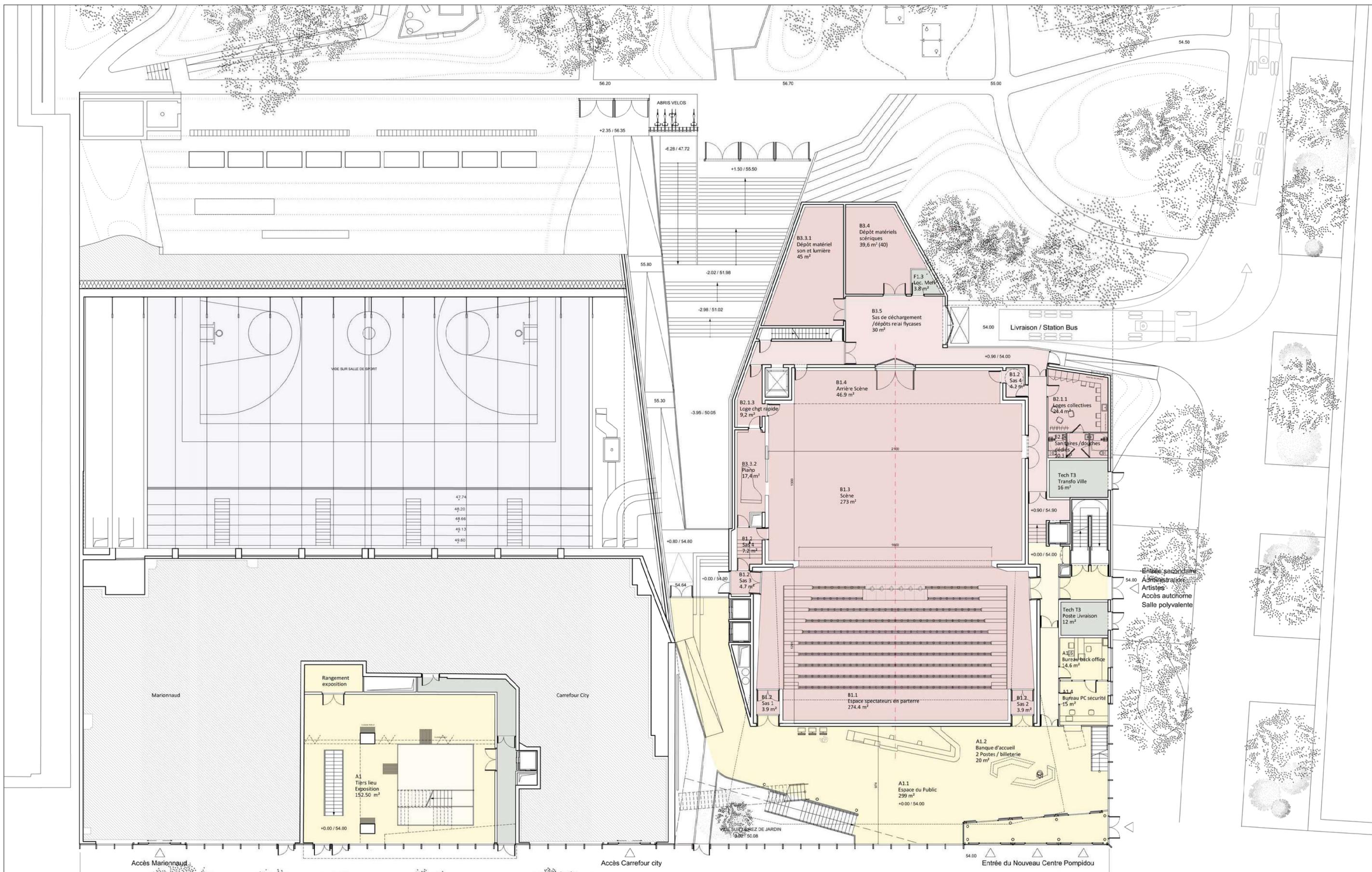
- Fonctions d'accueil du public et Tiers - Lieu
- Fonctions sportives
- Fonction diffusion salle de spectacle
- Salles Polyvalentes
- Fonctions administratives
- Fonctions Logistiques communes - Locaux Techniques



Plan RDJ (50.08 ngf) - Échelle : 1/200^{ème}



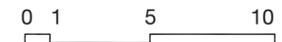
Rénovation et restructuration du Centre Culturel Sportif Georges Pompidou à Vincennes

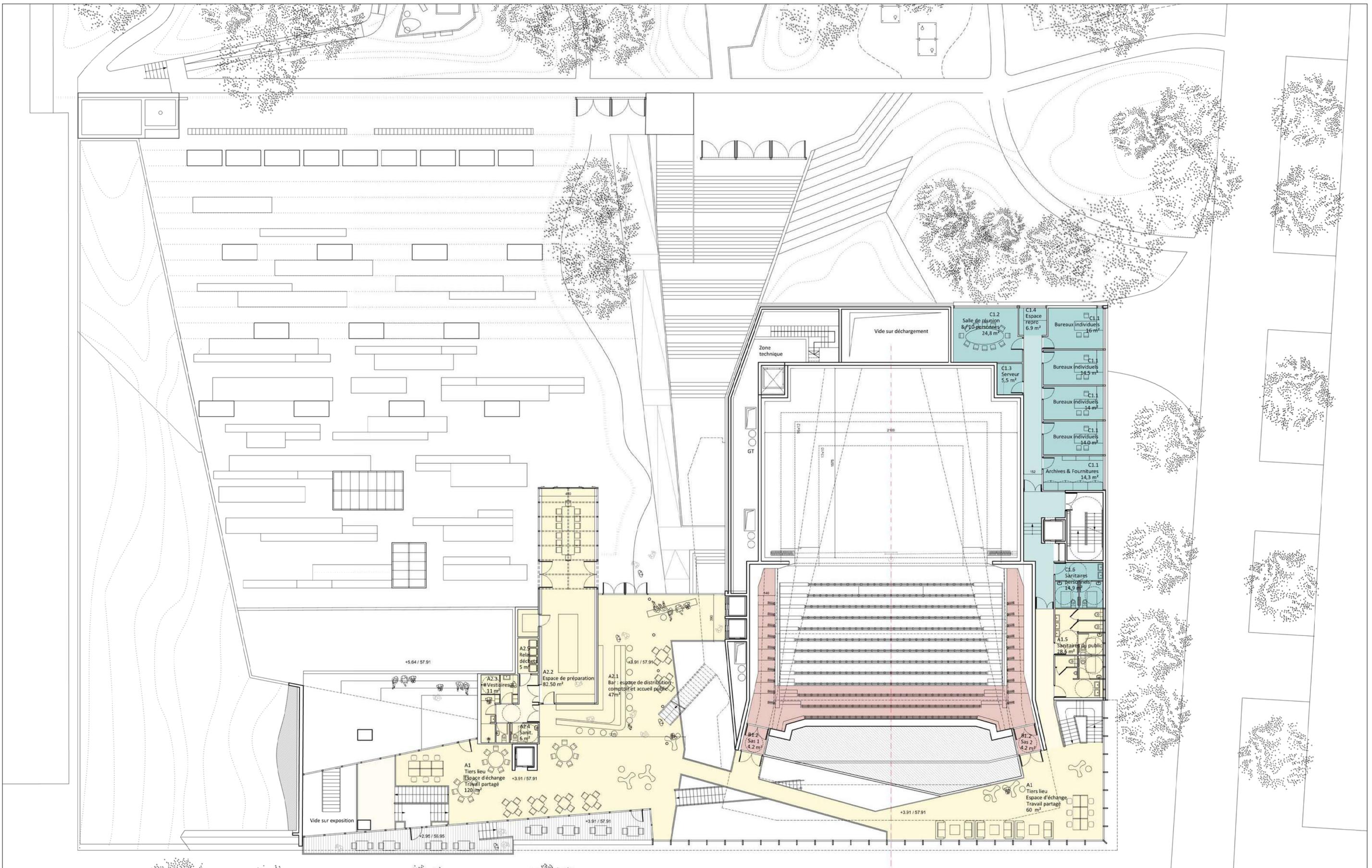


- Fonctions d'accueil du public et Tiers - Lieu
- Fonction diffusion salle de spectacle
- Fonctions administratives
- Fonctions sportives
- Salles Polyvalentes
- Fonctions Logistiques communes - Locaux Techniques



Plan RDC (54.00 ngf) - Échelle : 1/200^{ème}





Fonctions d'accueil du public et Tiers - Lieu
 Fonction diffusion salle de spectacle
 Fonctions administratives

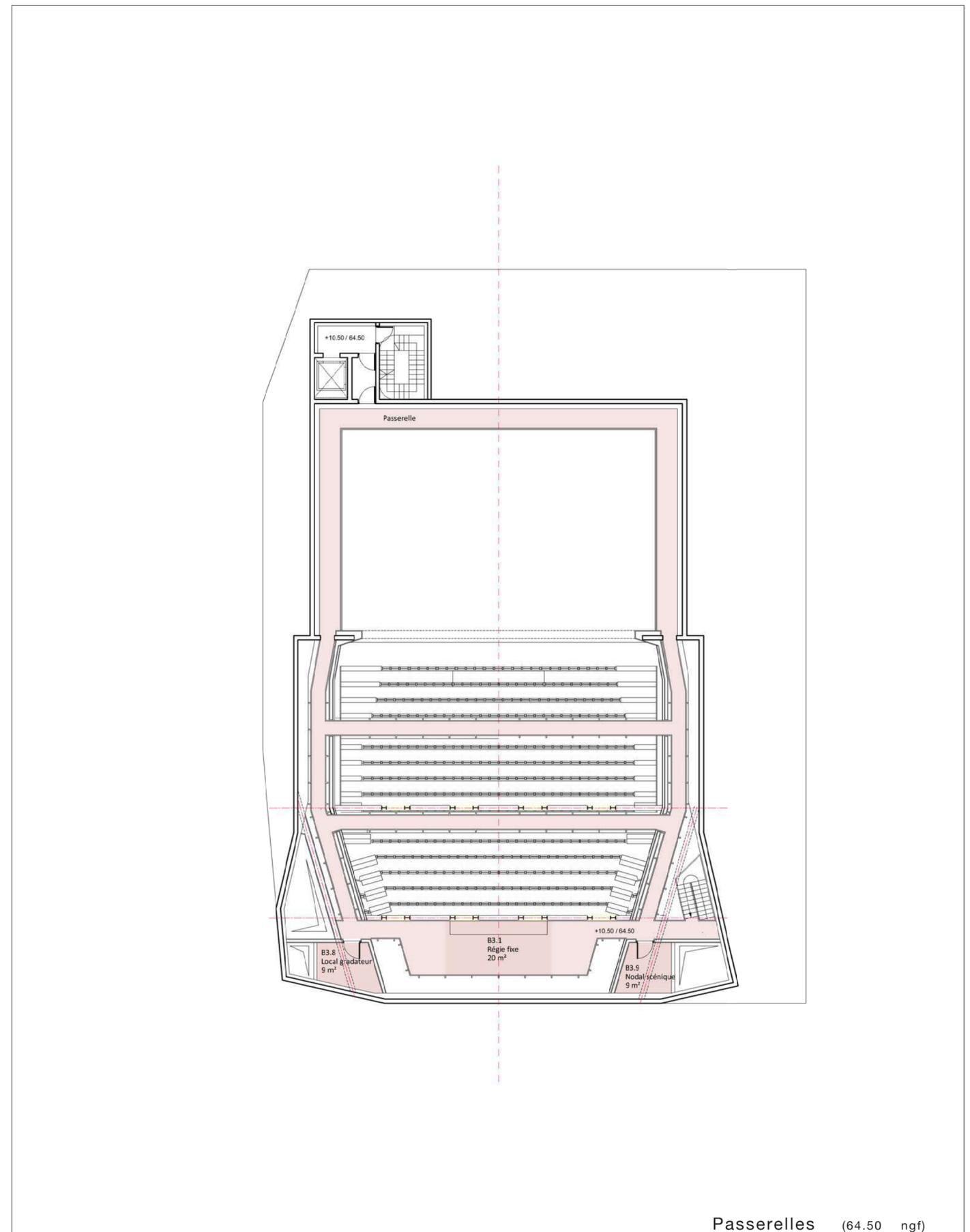
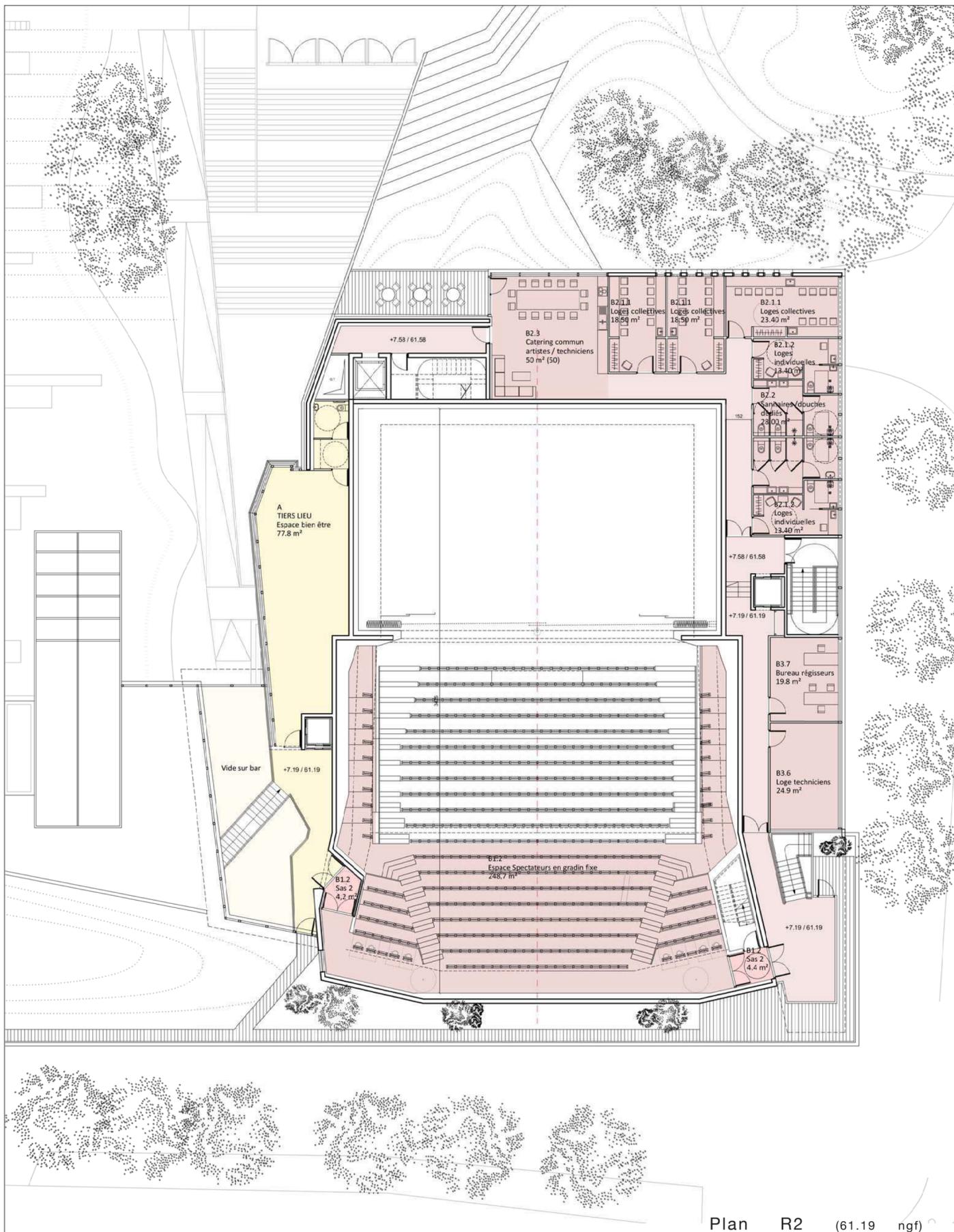
Fonctions sportives
 Salles Polyvalentes
 Fonctions Logistiques communes - Locaux Techniques



Plan R1 (57.91 ngf) - Échelle : 1/200^{ème}

0 1 5 10

Rénovation et restructuration du Centre Culturel Sportif Georges Pompidou à Vincennes



- Fonctions d'accueil du public et Tiers - Lieu
- Fonction diffusion salle de spectacle
- Fonctions administratives
- Fonctions sportives
- Salles Polyvalentes
- Fonctions Logistiques communes - Locaux Techniques

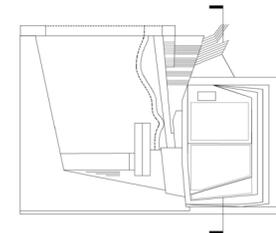
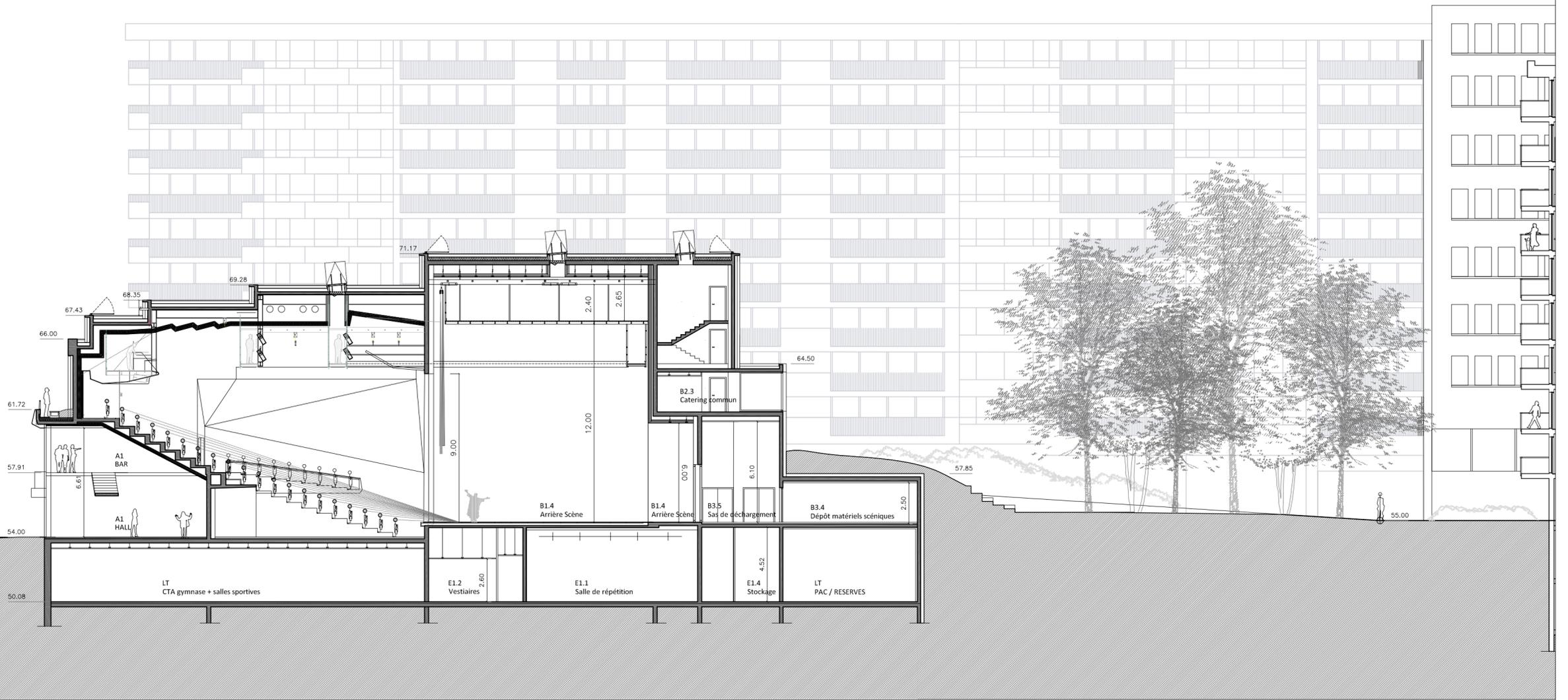
R+2 +7.19 / 81.19

R+1 +3.91 / 57.91

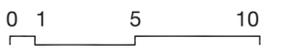
RDC 0.00 / 54.00

RDJ -3.92 / 50.08

R-1 -8.72 / 45.28



Coupe 1 - Échelle : 1/200^{ème}



Rénovation et restructuration du Centre Culturel Sportif Georges Pompidou à Vincennes

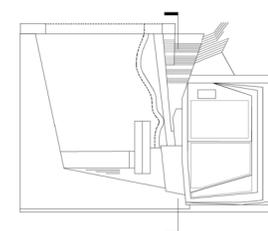
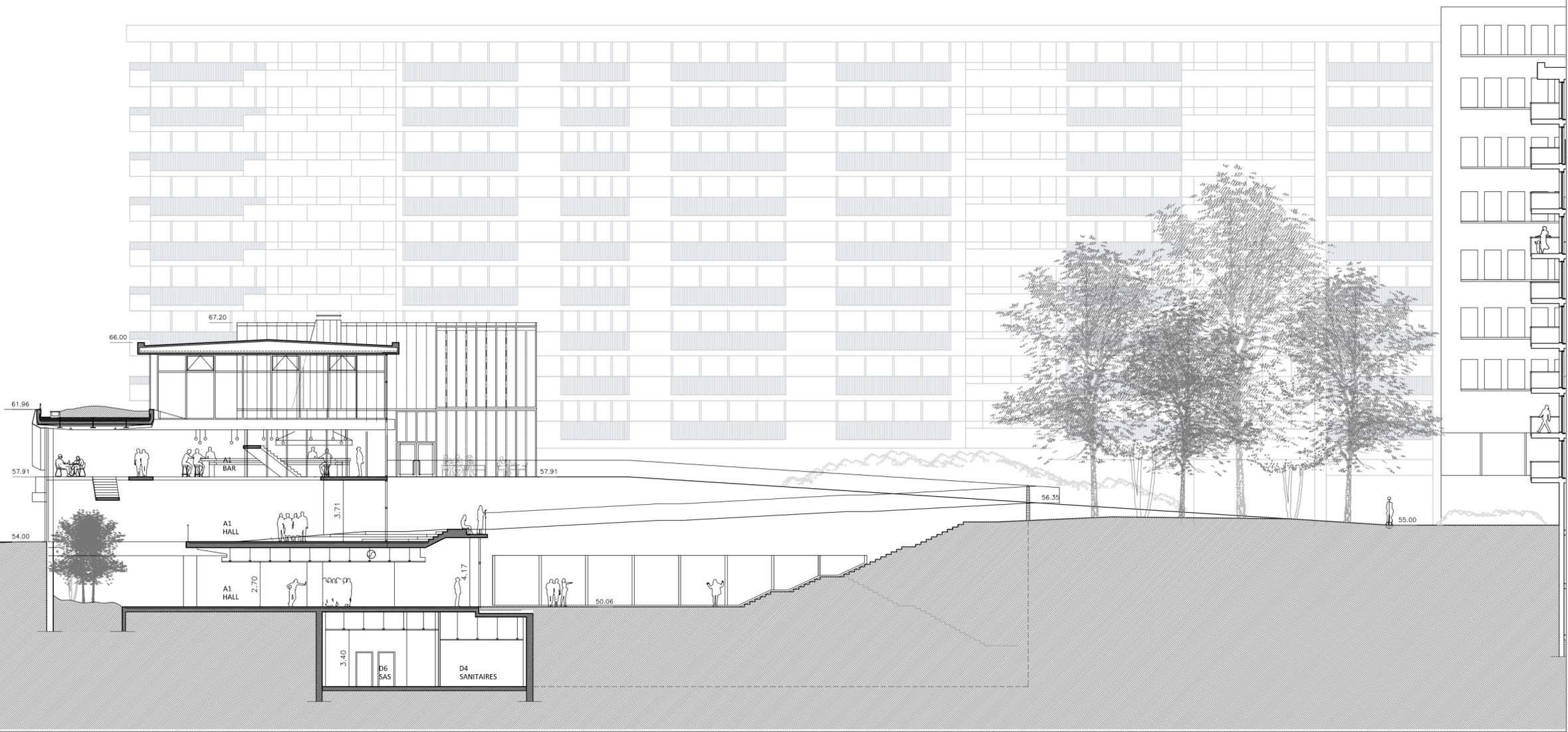
R+2 +7.19 / 61.19

R+1 +3.91 / 57.91

RDC 0.00 / 54.00

RDJ -3.92 / 55.08

R-1 -8.72 / 45.26



Coupe 2 - Échelle : 1/200^{ème}



Rénovation et restructuration du Centre Culturel Sportif Georges Pompidou à Vincennes

R+2 +7.19 / 61.19

R+1 +3.91 / 57.91

RDC 0.00 / 54.00

RDJ -3.92 / 50.08

R-1 -8.72 / 45.28

61.43

56.96

54.00

59.64

57.91

57.49

55.00

A1 EXPO

AGORA

A1 Foyer

D3.1 Salles d'escrime

D4.2 Vestiaire 4

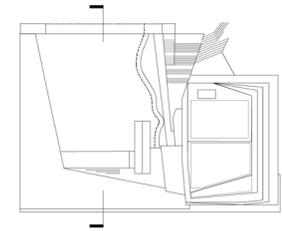
D4.1 Vestiaire 1 Gymn.

D2 Gymnase

Parking Logements

3.07

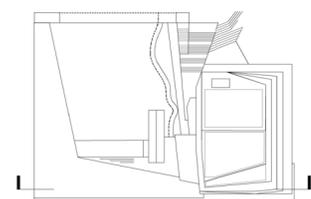
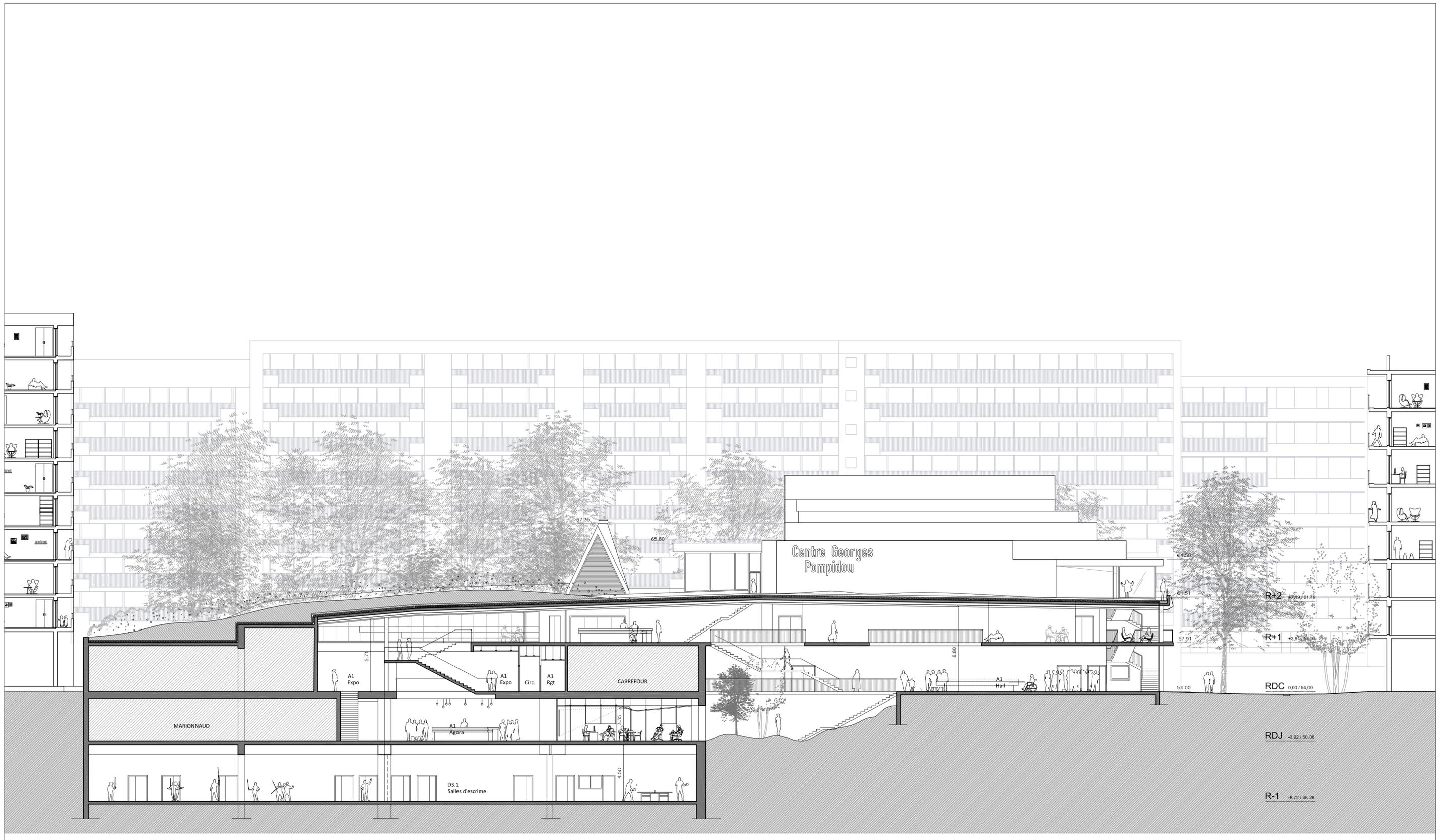
4.50



Coupe 3 - Échelle : 1/200^{ème}

0 1 5 10

Rénovation et restructuration du Centre Culturel Sportif Georges Pompidou à Vincennes



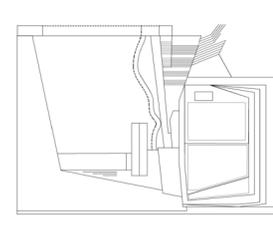
Coupe 5 - Échelle : 1/200^{ème}

0 1 5 10

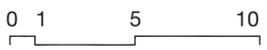
Rénovation et restructuration du Centre Culturel Sportif Georges Pompidou à Vincennes



Façade Est - Avenue du Château



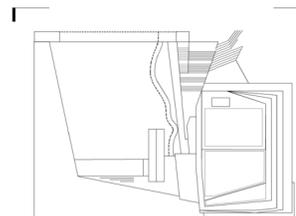
Échelle : 1/200^{ème}



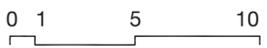
Rénovation et restructuration du Centre Culturel Sportif Georges Pompidou à Vincennes



Façade Nord - Square Georges Pompidou



Échelle : 1/200^{ème}



Rénovation et restructuration du Centre Culturel Sportif Georges Pompidou à Vincennes

EMPRISES ET GABARITS

Le projet est une rénovation - restructuration du Centre Culturel et Sportif Georges Pompidou à Vincennes. Ce bâtiment, partiellement enfoui, a été construit en 1976 et fait partie d'un ensemble d'aménagement urbain global comprenant également des logements collectifs et des commerces. Situé en centre-ville, à l'angle de la rue de Fontenay et de l'avenue du Château prolongée, il présente une hauteur variable entre 5,3 et 8m (RDC/R+1).

La façade Sud, sur rue de Fontenay, présente un linéaire de 86,5 ml et la façade Est, sur l'avenue du Château prolongée, a une longueur de 34,5ml.

Le projet préserve les commerces existants de la rue de Fontenay et comporte deux zones d'intervention distinctes : la zone sportive et la salle de spectacle, chacune avec ses spécificités.

LA ZONE SPORTIVE EST ENTIEREMENT RENOVEE

Située à l'Ouest du site, elle est enfouie à 8,72m du niveau de la rue et recouverte d'une dalle minérale, partiellement plantée, à hauteur du R+1. A l'occasion du projet la partie sportive sera entièrement rénovée, avec une démolition/reconstruction de la dalle de toiture, très dégradée actuellement. Le projet reste entièrement sur les mêmes emprises que l'existant.

Par rapport à la situation actuelle l'état futur propose une augmentation de plus de 1200m² des zones végétalisées et la présence d'une grande « prairie » urbaine allant jusqu'à la limite du périmètre d'intervention. A l'occasion de cette refonte de la dalle de toiture les profondeurs de terre passent d'une moyenne actuelle de 25cm à une profondeur minimale de 60cm permettant ainsi une grande potentialité d'aménagement paysager.

Ce jardin viendra dans le prolongement du parc Nord existant, situé au pied des immeubles d'habitation, en dehors de l'emprise projet. Une pente douce permettra de passer de l'altimétrie du parc au jardin en toiture, de retrouver des continuités visuelles entre le parc et la « prairie », et d'effacer ainsi la présence de la dalle du gymnase. Le parc Nord, entièrement préservé, fera l'objet d'une rénovation en continuité du projet.

LA SALLE DE SPECTACLE FAIT L'OBJET D'UNE RECONSTRUCTION

La salle actuelle est enterrée, avec un accès à -3,92m en dessous du niveau de la rue. La scène et ses annexes ne répondent pas aux exigences techniques des spectacles actuels. Cette partie de l'équipement nécessite une refonte totale.

Le bâtiment existant sera démolit et reconstruit sur la même emprise avec une salle repositionnée au niveau de la rue de Fontenay, au niveau +0.00m. La zone en enrobé située au Nord de l'équipement existant est dédiée actuellement à la livraison de la salle et à des accès secondaires. Elle sera mobilisée à l'occasion du projet pour accueillir les espaces d'arrière-scène et, comme aujourd'hui, l'aire de livraison sera surplombée de la partie loges. Ainsi, l'emprise bâtie augmente de 10,5ml en limite Nord. La nouvelle limite de la construction n'empiète pas sur les surfaces de pleine terre qui restent entièrement préservées.

Côté avenue du Château prolongée le projet propose une hauteur de R+2 et monte à 10,5m en limite de propriété. Sur toute sa longueur de 45 ml cette façade est accompagnée par un rideau d'arbres existants d'une hauteur moyenne de 16m, tous préservés.

Les volumes de la salle et de la cage de scène, émergents, sont reculés des limites. Leur présence est adoucie par un dispositif de toitures en épannelage, entièrement végétalisées dans une épaisseur de terre d'un minimum de 60cm, qui articule ces volumes avec les autres volumes bâtis vers les limites sur la rue. Le point culminant bâti sur cette zone reste la cage de scène qui monte à 17,1m, hauteur imposée par les équipements scéniques.

AMBITION ECOLOGIQUE DU PROJET

Le projet respecte les emprises de l'existant (aire de livraison comprise) tout en proposant une nette augmentation des surfaces des toitures végétalisées de plus de 1200m², accompagnée d'une augmentation importante des épaisseurs de terre. Des massifs végétaux, des arbres, des roseraies, des bosquets fleuris, des jardins en culture, et des prairies composeront le nouvel aménagement paysager de cette nouvelle toiture. Le parc et le jardin forment un continuum, un hectare paysager en plein cœur de Vincennes.

Ce territoire écologique dédié au vivant est proposé en partage à tous les habitants et aux écoles vincennes qui trouvent ici un formidable outil pédagogique.

SYNTHÈSE ENVIRONNEMENTALE

Notre objectif est de concevoir un bâtiment résilient qui s'adapte au changement climatique. Une attention particulière sera donc portée sur le confort hygrothermique des occupants en particulier en période estivale. Notre démarche s'appuie sur la démarche Passivhaus, comportant des exigences de résultats, notamment en consommation et étanchéité à l'air, et de moyens, par exemple les niveaux d'isolation du bâti ou la performance des centrales de traitement d'air.

EFFICACITE ET PERFORMANCE ENERGETIQUE / CHAUFFAGE VENTILATION RAFFRAICHISSEMENT

Les thèmes de l'énergie et du confort hygrothermique sont intimement liés. Il s'agit d'assurer le confort des occupants tout en minimisant les consommations énergétiques engendrées, afin de garantir la maîtrise des coûts et de faibles impacts environnementaux en exploitation.

Nous détaillerons dans cette présente partie la stratégie énergétique mise en place, afin de répondre aux ambitieux objectifs de frugalité énergétique et de confort d'usage des occupants.

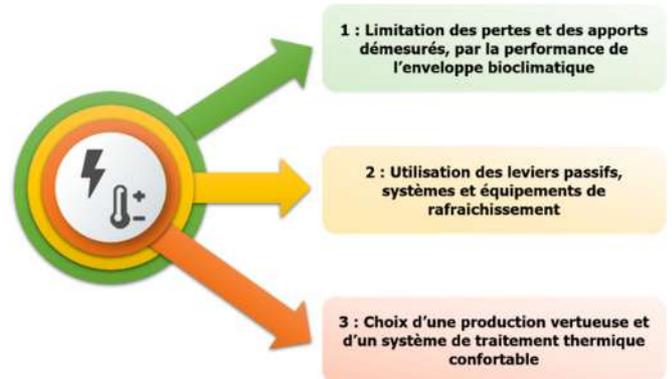
En l'absence de réseau de chaleur, la production chaud/froid prévue est autonome pour l'opération, décarbonée, par 2 pompes à chaleur réversibles dont une PAC de type eau/eau associée à un champ de sondes géothermiques à 200 m de profondeur. Émetteurs basse température.

La ventilation double flux avec récupération énergétique performante (>80%) est privilégiée. Elle assure à la fois la qualité d'air attendue par une filtration efficace (préfiltration M5 + filtration F8) et par une légère augmentation des débits hygiéniques envisagés par rapports aux débits réglementaires, par exemple 30 m³/h dans la salle de spectacle et dans le gymnase pour l'effectif maxi. Dans les salles à forte occupation, il est prévu une sonde de CO₂

Suivant les études à développer, un rafraîchissement passif de type adiabatique indirect sur les CTA air neuf (bureaux, tiers-lieu et salles sportives) sera mis en œuvre.

Nous limiterons également l'impact des sources de pollutions intérieures en choisissant des matériaux de revêtements (A+), peintures (Ecolabel Européen) et produits bois (normalisé E1) peu émissifs, conformément aux exigences du programme.

Afin de répondre à l'exigence énergétique, nous proposons en option un ensemble de 400 m² de panneaux photovoltaïques à onduleurs intégrés, installés en toiture. La production électrique est autoconsommée tant que l'opération présente des besoins électriques, avec possibilité de revente en l'absence de besoin.



BATIMENT ET CADRE DE VIE CONFORTABLES

En lien direct avec la partie énergétique précédemment détaillée, les solutions développées sont tout d'abord bioclimatiques, passives, puis techniques. En ce sens, ces leviers d'action ont comme objectif final le respect du diagramme de GIVONI.

L'enveloppe permettra de protéger les occupants des surchauffes d'été, et l'inertie du béton associée aux brasseurs d'air permettront de créer une ambiance de confort idéale.

Les matériaux mis en place à albédo contrôlé, ainsi que la végétalisation de la toiture du gymnase, permettront de réguler l'effet d'ilot de chaleur, pour garantir le confort à l'échelle de la parcelle.

La simulation dynamique, envisagée en APD, permet d'une part de valider le confort thermique estival et d'autre part d'estimer les consommations énergétiques. Le bâtiment dispose d'une enveloppe particulièrement soignée. Les murs sont isolés par l'intérieur, pour offrir une façade minérale brute. L'isolant retenu, de type biosourcé, est de la laine de bois de 25 cm, R 6,40 m²K/W, U 0,15 W/m²K

Les toitures et planchers bas donnant sur l'extérieur sont isolés par l'extérieur, avec des U égaux respectivement à 0,11 et 0,20 W/m²K. Les murs intérieurs donnant sur des locaux non chauffés sont isolés – R 3,10 m²K/W, U 0,29 W/m²K. Les vitrages sont à lame d'argon et contrôle solaire, menuiseries bois/alu. Caractéristiques des vitrages : Uw 1,5 W/m²K, TL 70%, FS 0,28, 30% d'ouvrants.

Une démarche d'étanchéité à l'air est prévue sur la partie Centre culturel pour atteindre une valeur de 0,8 m³/h.m², avec en conception l'élaboration de détails, en réalisation l'organisation d'ateliers et l'assistance pour le choix d'un mesureur. 2 tests d'étanchéité à l'air seront menés.

Le projet s'oriente vers une structure métallique pour les couvertures et une structure béton « bas carbone », c'est-à-dire du béton à base de ciment qui ne contient pas de clinker, pour les voiles et dalles ainsi que les gradins de la salle de diffusion.

De plus, l'intégration de matériaux biosourcés, notamment bois, permet de limiter l'impact carbone. Ainsi, sur le projet, outre l'isolation intérieure de 25 cm en laine de bois, il est prévu des portes en bois avec huisseries bois, des menuiseries extérieures bois/aluminium.

